

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-043

Séance du 08 AVRIL 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 28/03/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BRUYAS Séverine

POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention d'utilisation de locaux scolaires

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de Roussilles (80^{ème} anniversaire du massacre) prévue le 16 juin 2024 il convient de signer une convention pour l'utilisation de locaux du collège Jean Moulin (hall, salle Marc Bloch, cour et cuisine)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à venir
- Dit qu'un exemplaire de la convention sera transmis à Madame la Principale du Collège Jean-Moulin de Saint Didier de Formans

Ainsi fait et délibéré le 08 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Eva SOUZY

